



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2022-26

Département d'Indre et Loire
Commune de Candes Saint Martin

Nombres de conseillers :
en exercice : 11
présents : 8
votants : 9

L'an **deux mil vingt deux**

Le, 7 Juillet

Le Conseil Municipal de la Commune de **CANDES SAINT MARTIN**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphan PINAUD

Date de la convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2022

Présents : MM Stéphan PINAUD, Claude TOMAS, Cécile GAUCHER, Pascal HUET, Aurélie DELAPORTE, Mégane MONNEAU, Romane HUET, Véronique GAROUX,

Représentés : Joël RAVENEAU donne procuration à Claude THOMAS

Excusées : Francis KATCHATOUROFF, Eric BREILLACQ

Madame Cécile GAUCHER est nommée secrétaire de séance.

Objet : REDEVANCE OCCUPATIN DOMAINE PUBLIC – LE PETITE CABOULOT – Route de Compostelle

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est nécessaire de se prononcer sur l'occupation du domaine public concernant le 22 Route de Compostelle « Le petit Caboulot » représentée par Madame Amélie DELAPORTE.

Monsieur le Maire propose de fixer la redevance d'occupation du domaine public pour la terrasse du commerçant « Le petit Caboulot » à 67.50 € pour 9 m² à l'année, à compter du 1^{er} août 2022.

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité présents et représentés

Le Conseil Municipal :

- FIXE le montant de la redevance à 67.50 € par an, pour 9 m² occupés au cours de l'année, même temporairement,
- AUTORISE le Maire à signer la convention, et laisser notamment le passage de piétons et le passage de la locataire situé au numéro 20 Route de compostelle.

La secrétaire de séance,
Cécile GAUCHER



Candes Saint-Martin,
le 11 juillet 2022
Pour Copie Conforme
Le Maire,
Stéphan PINAUD